

**COMMUNE DE FESSENHEIM – Haut-Rhin****LE MAIRE**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-1 et L.2541-20 ;

**Vu** l'arrêté du 24 novembre 1967, modifié par l'arrêté du 25 juin 2009, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

**Vu** l'instruction interministérielle du 7 juin 1977 relative à la signalisation des routes et autoroutes (IISR – partie 4) ;

**Considérant** la venue de forains dans le cadre de la fête de l'amitié 2023 ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation des automobiles sur une partie de la rue Victor Hugo en amont des festivités pour l'installation des attractions ;

**A R R E T E**

**Article 1** Du vendredi 02 juin 2023 à 8 h au mardi 06 juin 2023 à 8 h, la circulation sera interdite dans la rue Victor Hugo, entre la rue de la Première Armée et la deuxième sortie du parking nord de la salle des fêtes.

**Article 2** Le périmètre sera délimité par la mise en place de barrières de sécurité.

**Article 3** La signalisation sera effectuée conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - livre I - 8<sup>e</sup> partie - signalisation temporaire - du 15 juillet 1974 (panneaux « stationnement interdit » - barrières).

**Article 4** Copie du présent arrêté sera notifiée à :

- gendarmerie de Blodelsheim
- SM des gardes-champêtres intercommunaux du Haut-Rhin
- l'organisateur - OMSCAL de Fessenheim
- affichage

Fessenheim le 19 mai 2023

Le maire

Claude BRENDER

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Fessenheim, Haut-Rhin. The stamp contains the text 'MAIRIE DE FESSENHEIM' and '68170 FESSENHEIM'. A black ink signature is written over the stamp.